

Demande d'aide financière pour l'équipement ménager - mobilier

Service Action Sociale

Caf de la Charente-Maritime - CS 90000 - 17073 LA ROCHELLE CEDEX 9

Si oui, où en est votre dossier?

☐ Remboursements en cours

☐ En cours d'étude

- Vous êtes allocataire et vous percevez une prestation familiale liée à la présence d'au moins un enfant au foyer, ou due au titre d'une grossesse de plus de 7 mois
- Vous accueillez votre(vos) enfant(s) dans le cadre d'une garde alternée
- Vous êtes parent non hébergeant, (vous avez la garde ponctuelle de vos enfants)
- Vous n'êtes pas allocataire mais vous avez un enfant à charge de moins de 18 ans

ET vous avez besoin d'équiper votre logement en mobilier et/ou d'acquérir des appareils ménagers de première nécessité dont les prix respectent les plafonds fixés par la CAF

ET vous avez un quotient familial (QF) inférieur ou égal à 800 € à la date du dépôt de votre demande Email: Tél: ☐ Célibataire □séparé(e) □divorcé(e) □marié(e) Depuis le :Nombre d'enfants à charge : • Etes-vous sous mesure de protection (tutelle, curatelle, mesure d'accompagnement social personnalisé, mesure d'accompagnement judiciaire) ? ☐ oui, précisez : ☐ non • Avez-vous rencontré un travailleur social pour cette demande ? \square oui \square non Si oui, nom du travailleur social : Organisme : tél : Votre situation financière Etes-vous engagé dans une procédure de surendettement auprès de la Banque de France : ☐ Oui ☐ Non



☐ déclaré recevable

☐ Effacement des dettes

☐ moratoire

2024 03 DEQUIP Page **1** sur **4**

VOS REVENUS DES TROIS DERNIERS MOIS (en dehors des prestations familiales versées par la Caf) Précisez le mois : Monsieur (précisez la nature) : Madame (précisez la nature) : Enfant ou autre personne au fover : ☐ PERCUES ☐ VERSEES **PENSIONS ALIMENTAIRES** VOTRE LOGEMENT ☐ location ☐ accession à la propriété ☐ caravane ☐ autre : Montant mensuel Montant mensuel **CREDITS** (précisez) Si vous obtenez un accord, quel montant envisagez-vous de rembourser ?..................................€/mois Durée maximum d'un prêt 48 mois / mensualité minimale 15€ Montant maximum de l'aide qui peut vous être attribuée dans l'année civile: 1000 € maximum (soit un devis de 1000 € maximum). 2000 € maximum (soit un devis de 2000 € maximum) UNIQUEMENT si vous vivez ou avez vécu un des évènements ci-dessous dans les 6 derniers mois, tels que : ☐ l'arrivée d'un enfant (naissance ou adoption) une séparation une première installation en logement autonome, après une période d'hébergement de plus de 6 mois un déménagement pour un loyer moins cher, plus adapté à la taille de votre famille, pour quitter un logement

Si vous êtes en situation de surendettement ou inscrit au fichier des incidents de paiements, aucun prêt ne sera accordé. Dans ce cas, une aide financière non remboursable sera étudiée, pour un montant limité à 600 € maximum ; le devis sera donc limité à 600 €.

jeunes travailleurs, résidences du Comité local pour le logement des jeunes)

une sortie d'un centre d'hébergement ou d'un foyer (centre d'hébergement et de réinsertion sociale, foyer de

meublé, pour quitter un logement non décent

DEQUIP

2024 03 DEQUIP Page **2** sur **4**

Vous souhaitez équiper votre logement en :

☐ <u>électroménager de classe énergétique A, B ou C</u>

Articles autorisés pour de	Prix maxi	Cochez l'article choisi	Précisez la classe énergétique
L'équipement	autorisés		A, B ou C
Lave-linge	500		
Réfrigérateur 1 porte	500		
Congélateur bahut	450		
Congélateur armoire	600		
Combiné	600		
réfrigérateur/congélateur			
Cuisinière	550		
Plaque de cuisson	350		
Four	500		
Four micro-ondes	150		
Sèche-linge	400		
Lave-vaisselle	400		
Hotte aspirante	200		
Aspirateur	150		
Lave-linge séchant	500		

☐ mobilier

Articles autorisés pour du mobilier	Prix maxi autorisés	Cochez l'article choisi
Meuble de rangement	400	
Table	350	
Chaise (l'unité)	70	
Canapé	500	
Bureau	100	
Lit bébé	100	
Lit enfant	200	
Lit adulte	300	
Matelas 90	200	
Matelas 140	450	
Cadre lattes 90	100	
Sommier 90 avec pieds	250	
Cadre à lattes 140	150	
Sommier 140 avec pieds	350	
Lit superposé	300	
Forfait Linge de lit	100	
(uniquement en remplacement suite à une invasion de nuisibles)		
Clic clac ou bz UNIQUEMENT pour les parents si la configuration du logement ne permet pas l'achat d'un lit	550	

□ <u>Autre</u>	Prix maxi	Cochez l'article choisi
	autorisés	
Siège auto	150	

☐ Forfait livraison : 50 €



2024 03 DEQUIP Page **3** sur **4**

Justificatifs à fournir

Devis
Le justificatif de surendettement de la banque de France ou le justificatif de votre inscription au fichier des
incidents de paiements
Si vous êtes sous mesure de protection, l'accord de votre tuteur.trice
Si vous n'êtes pas allocataire, vous complétez une déclaration de situation et nous la transmettre par mail,
accompagnée d'un RIB et du formulaire de demande d'aide à : transmettreundocument.caf17@info-caf.fu
Quelques règles sont à respecter pour que la transmission de vos documents fonctionne : Indiquer en

objet du mail votre numéro de sécurité sociale / Ne pas écrire de texte dans le corps du mail / Un type de document par pièce jointe (votre mail aura donc 3 pièces jointes : la demande, la déclaration de situation et votre RIB) / Les documents joints doivent être parfaitement lisibles et au format JPG, JPEG ou PDF (pas d'autres format accepté) / Et la taille des pièces jointes est limitée à 5 Mo.



Un dossier incomplet est considéré comme non recevable, une nouvelle demande devra être établie.

Tout dépassement des plafonds de chaque article ou tout dépassement du montant de l'aide maximum indiquée ci-dessus entrainera un refus systématique de votre demande

- Un délai minimum de 3 ans entre deux demandes financées par la Caf, pour le même type d'équipement devra être respecté
- Les devis sont à établir hors promotions
- Pas de devis Internet, uniquement des devis établis en magasin
- Aucun achat ne doit être effectué avant l'accord de la Caf
- La Caf se réserve le droit d'un refus en cas de créances frauduleuses

Déclaration sur l'honneur		
Je, soussigné(e), certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette demande et que les documents joints sont exacts. Je m'engage à signaler à la Caisse tous les changements qui la modifieraient.		
Certifié exact à le le		
Signature de l'allocataire :		

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article L.114-13 du Code de la Sécurité sociale - Article 441.1 du Code pénal). La Caf vérifie l'exactitude des déclarations.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle vous garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données vous concernant auprès du Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales qui verse les prestations.



2024 03 DEQUIP Page 4 sur 4

DEQUIP